



Distribution limitée

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE**

CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

30 avril 2015
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XIV (-1, Bonvin)
10h – 18h

Point 2 de l'ordre du jour provisoire :

Adoption de l'ordre du jour

Ce document contient des conseils relatifs à l'élection du Bureau de la sixième session du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB), ainsi que l'ordre du jour provisoire.

Action requise : paragraphe 2

1. En vertu de l'article 4 (a) de ses Statuts, la Directrice générale de l'UNESCO a établi l'ordre du jour provisoire suivant pour la réunion du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB) après consultation avec les Présidents de la Conférence des États parties et du STAB :

Ordre du jour provisoire

N°	Point de l'ordre du jour	Documents
	Ouverture à 10h	
1	Élection du Bureau	<i>UCH/15/6.STAB/1</i>
2	Adoption de l'ordre du jour	<i>UCH/15/6.STAB/2</i>
3	Rapport du Secrétariat	<i>Rapport oral</i>
4	Modification des Statuts	<i>UCH/15/6.STAB/4</i>
5	Assistance opérationnelle aux États parties	<i>UCH/15/6.STAB/5</i>
6	Accès au patrimoine	<i>UCH/15/6.STAB/6</i>
7	Date et lieu de la prochaine Réunion du Conseil consultatif	<i>UCH/15/6.STAB/7</i>
	Clôture à 18h	

2. Le Conseil consultatif pourrait donc souhaiter adopter la décision suivante :

PROJET DE RÉOLUTION 2 / STAB 6

Le Conseil consultatif scientifique et technique de la Conférence des États parties à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique,

1. Ayant examiné le document UCH/15/6.STAB/2 ;
2. Adopte l'ordre du jour inclus dans le document suscit .